

Décision n°DEC2023-04

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REDACTION DU MARCHÉ PLUI

Vu la délibération n°2020/07/30 du Conseil communautaire en date du 29 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil communautaire vers le Président, notamment pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, si leur montant est inférieur au seuil de 12 000 € HT ;

Vu l'article L.151-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2113-11 du Code de la Commande Publique relatif à la décision de non-allotissement d'un marché public ;

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique relatif à la procédure de passation du marché ;

En vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du marché est nécessaire. Les missions suivantes étaient demandées :

- Réunion de travail de lancement et de précision des besoins
- Analyse critique du CCTP et intégration des documents de planification complémentaires au CCTP
- Assistance au choix du type de marché et à la définition des critères de sélection des candidats
- Assistance à la rédaction des pièces administratives (CCAP, RC, DPGF,...)
- En option, assistance à l'analyse des offres

Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles dont l'estimation est inférieure à 40 000 € HT. En raison de son montant, la procédure sans publicité ni mise en concurrence a été utilisée, selon l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Une consultation directe de 2 prestataires a été effectuée le 9 février 2023 avec remise des offres attendue le 20 février 2023 :

- CVS avocats (Limoges)
- Citadia Conseil – groupe SCET (antenne Sud-Ouest - Montauban)

Était demandée la remise d'une proposition d'intervention technique et financière, les 2 prestataires ayant également à renseigner le nombre de réunions à prévoir.

Le résultat de la consultation est le suivant, le cabinet CVS avocats n'ayant pas remis d'offre :

Citadia Conseil – détail du prix	Temps d'intervention	Coût en € HT
TRANCHE FERME		
Phase 1 : rédaction du CCTP	6,3 j <i>3 j chef de projet / 3,3 j chargé d'étude</i>	4 037,50
Phase 2 : rédaction des autres pièces du marché	3 j <i>1,5 j chef de projet / 1,5 j chargé d'étude</i>	1 950,00
OPTION		
Phase 3 : analyse des offres	5,5 j <i>1,5 j chef de projet / 4 j chargé d'étude</i>	3 325,00
TOTAL TRANCHE FERME	9,3 j	5 987,50
TOTAL TRANCHE FERME + OPTION	14,8 j	9 312,50

Monsieur le Président,

- **Décide** d'attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du marché PLUi à la SAS Citadia Conseil (83 – Toulon) pour un montant total de 9 312,50 € HT, soit 9 312,50 € TTC (tranche ferme + option).

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 21/02/2023

Le Président
Sylvain GAUDY

